

CACES® R482 ENGINS DE CHANTIER

PUBLIC & PREREQUIS

Conducteur débutant ou expérimenté, permanent ou occasionnel ou sans activité de production.

Toute personne souhaitant conduire un engin de chantier (parmi les catégories A – B1 – C – D – E – F ou G)

Être âgé de 18 ans minimum pour suivre la formation CACES® R482.

Savoir parler, lire et écrire le français et être apte médicalement à la conduite d'un engin.

OBJECTIFS GENERAUX

Être capable d'utiliser, de réaliser les contrôles nécessaires avant et après chaque utilisation, acquérir les bases de maintenance élémentaire des engins de chantier.

Assurer la conduite et l'exploitation en toute sécurité des engins de chantier en fonction de la configuration des lieux et de l'environnement de travail.

Obtenir le CACES® R482 des catégories souhaitées (parmi : A - B1 – C – D – E – F ou G) d'une validité de 10 ans.

EFFECTIF

10 stagiaires (maximum) par session de formation

DURÉE

De 14 heures à 35 heures

LIEU

A définir : Trélazé / Andrezé / en INTRA chez le client

PROGRAMME

Théorie

Connaissances de base du code de la route

- Identification et connaissance de la signalisation
- Connaissance des règles liées aux manœuvres particulières
- Connaissance des règles de circulation

Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins de chantier

- Droit social
- La réglementation
- Responsabilité civile et pénale

Technologie et connaissance de l'engin de chantier

- Ses différents organes : mécanique, hydraulique, électrique
- Préparation à la mise en route : contrôles et vérifications
- Précautions lors de l'arrêt

Risques liés au fonctionnement de l'engin

- Chimiques
- Physiques
- Électriques
- Incendie
- Les risques de levage

Les règles de conduite

- Les règles générales de sécurité communes à toutes les catégories
- Les règles particulières de sécurité liées à chaque catégorie d'engins

Pratique

Risques - Prévention

- Appréhender les risques liés à l'utilisation d'un engin et de ses accessoires
- Bien intégrer l'ensemble de la présentation en milieu travaux publics
- Gérer l'entretien systématique de l'engin

Manipulation de l'engin et de ses accessoires

- En creusage
- En remblais
- En nivelage
- En chargement
- En compactage
- En transport
- En manutention

Règles de sécurité : Appliquer et faire appliquer les règles de l'art et de sécurité dans l'utilisation des engins

CATEGORIES ET OPTIONS DU CACES® R482

- Catégorie A - Tracteur agricole (- de 100 cv), mini-pelle, mini-chargeur, moto basculeur, petit compacteur, machine à peindre les lignes sur chaussées
- Catégorie B1 – Engins d'extraction à déplacement séquentiel (pelles à chenilles ou sur pneumatiques > 6 tonnes, pelles multifonctions)
- Catégorie C1 – Engins de chargement à déplacement alternatif (chargeuses sur pneumatiques et chargeuses pelleteuses > 6 tonnes)
- Catégorie D – Compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes ≤ 6 ; Compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 t
- Catégorie E – Engins de transport (tombereaux rigides ou articulés, moto-basculateurs >6 tonnes, tracteurs agricoles >100cv)
- Catégorie F - Engin de manutention (chariot à flèche télescopique)
- Catégorie G - Porte engins

MOYENS MIS A DISPOSITION

Formation théorique

Formateur qualifié // Salle équipée d'un ensemble multimédia // Support pédagogique de type POWER POINT

Formation pratique

Engin TP suivant catégorie

Plateau technique extérieur pour mise en situation

Synthèse du stage

Un livret de formation et une attestation de formation seront remis à chaque participant.

Attestation de formation individuelle

VALIDATION DES ACQUIS

Évaluation théorique et pratique

Tests réalisés par AGENEAU FORMATION